

Dossier suivi par :
Christine LEROY
christine.leroy2@ac-amiens.fr
03 22 82 38 79

CSA
30 mars 2026

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

CARTOGRAPHIE INDEMNITAIRE DE LA DRASI

Un groupe de travail inter-CSA s'est tenu le 10 décembre 2025 à la suite du retrait de l'ordre du jour des CSA académiques du point concernant l'intégration **des chefs de cellule de la DRASI** dans la cartographie indemnitaire :

Corps	Groupe	Montant annuel Grade 1	Montant mensuel Grade 1
IGE	2	15 900 €	1 325 €
ASI	1	13 200 €	1 100 €

Le personnel technicien exerçant la fonction de chef de cellule bénéficie à titre individuel l'IFSE d'un ASI exerçant les mêmes fonctions.

La régularisation sera effectuée sur les traitements d'avril 2026 avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024

Les éléments suivants ont également été retenus :

- ➔ Retrait de la mention de chef de secteur sur la cartographie
- ➔ Retrait de la notion de responsable d'équipe support pour les techniciens
- ➔ Repositionnement des postes dans les groupes indemnitaires correspondants. Cette mesure qui a pour but d'assurer de traitement entre les agents des deux académies amène à un alignement de la situation indemnitaire d'agent de Lille sur leurs homologues amiénois, à effet du 1^{er} septembre 2025.

La régularisation sera effectuée sur les traitements d'avril 2026 avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2025.